UICN | Comité Français

OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

MUSÉUM NAL HIST NATURELLE

2026

La liste rouge
des écosystèmes en France

Les mangroves & forêts marécageuses des Antilles françaises

Martinique · Guadeloupe · Saint-Martin · Saint-Barthélemy






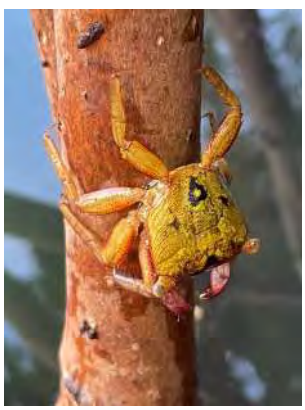

Contexte de l'évaluation

Les mangroves et forêts marécageuses à Mangle médaille (*Pterocarpus officinalis*) des Petites Antilles constituent des écosystèmes littoraux majeurs pour le fonctionnement écologique régional. Malgré leur superficie relativement limitée, elles jouent un rôle déterminant dans le maintien de la biodiversité caribéenne grâce à leur répartition en mosaïque sur l'ensemble des îles. Ces habitats assurent une continuité écologique essentielle entre les territoires insulaires et les continents voisins, favorisant les déplacements d'espèces à l'échelle de la Caraïbe.

Soumises à des conditions environnementales contraignantes : fortes variations de salinité, faibles teneurs en oxygène, inondations régulières ou stagnation des eaux, les mangroves et forêts marécageuses abritent une biodiversité particulière. Elles servent de refuge à de nombreuses espèces animales et végétales, dont certaines sont endémiques des Petites Antilles, à l'image du Poisson gale (*Anablepsoides cryptocallus*) en Martinique ou de l'Ananas-bois (*Aechmea flemingii*) en Guadeloupe.

Ces écosystèmes remplissent également des fonctions écologiques et socio-environnementales essentielles. Les mangroves agissent comme des zones de nurserie pour de nombreuses espèces de poissons, crustacés et mollusques. Elles contribuent également à la lutte contre le changement climatique grâce à leur capacité à stocker durablement le carbone et limiter les risques naturels littoraux. En outre, les forêts marécageuses et mangroves participent à l'amélioration de la qualité des eaux en filtrant une partie des nutriments et polluants issus des bassins versants.

PÉRIMÈTRE DE L'ÉVALUATION

Dans le cadre de ce chapitre, six écosystèmes ont été décrits et évalués selon les critères de la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN : les mangroves de Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, et les forêts marécageuses à *Pterocarpus officinalis* de Martinique et de Guadeloupe.

Un écosystème de mangrove est une **forêt côtière située dans la zone de balancement des marées des régions tropicales et subtropicales, le long des côtes basses, des estuaires, des rivières et des lagunes.** Les arbustes et arbres tolérants au sel, caractéristiques de cet écosystème, sont appelés génériquement « palétuviers ».

La forêt marécageuse constitue la **formation forestière qui succède à la mangrove dans les espaces inondables d'eau douce ou faiblement saumâtre.** Le Mangle médaille (*Pterocarpus officinalis*), en est l'essence dominante, et seules ces forêts sont évaluées dans le cadre de ce chapitre, contrairement aux massifs dominés par l'Annone des marais (*Annona glabra*) par exemple, non pris en compte ici. En effet, leur identification et leur cartographie sont compliquées à mettre en œuvre, ils peuvent se confondre avec d'autres formations forestières sur les images de télédétection. Les massifs à *Annona glabra* pourront faire l'objet d'évaluations spécifiques dans des travaux futurs.

En 2024, l'UICN a publié la première évaluation mondiale de la Liste rouge des écosystèmes de mangroves.



50 % des mangroves sont menacées

↳ Sur 36 écosystèmes évalués, 18 sont menacés :

- 2 En danger critique
- 6 En danger
- 10 Vulnérable

D'ici 2050 :

7 065 km² *soit 5 % de la superficie actuelle* **de mangroves pourraient disparaître**

23 672 km² *soit 16 %* **devraient être submergés**

COMMENT ESTIME-T-ON LE DEGRÉ DE MENACE D'UN ÉCOSYSTÈME ?

La méthodologie de la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN s'appuie sur des critères d'évaluation du risque d'effondrement d'un écosystème : le déclin dans sa distribution (critère A), sa distribution restreinte (critère B), sa dégradation abiotique (critère C), et la perturbation de ses processus biotiques (critère D).

Ces critères sont évalués sur la base de connaissances disponibles sur 4 périodes temporelles, en confrontant la situation de chaque écosystème aux différents seuils quantitatifs fixés pour chacun de ces critères.

À l'issue du processus d'évaluation, chaque écosystème évalué se voit attribuer une des catégories de menace suivantes : Données insuffisantes, Préoccupation mineure, Quasi-menacé, Vulnérable, En danger, En danger critique. Un écosystème est considéré comme menacé lorsqu'il est classé En danger critique, En danger ou Vulnérable.

Résultats et synthèse

Ce tableau présente la catégorie de la Liste rouge retenue pour chaque écosystème évalué dans le cadre de ce chapitre.

Nom de l'écosystème	Catégorie LRE
Mangroves de Martinique	CR
Mangroves de Guadeloupe	EN
Mangroves de Saint-Martin	CR
Mangroves de Saint-Barthélemy	CR
Forêts marécageuses de Martinique	CR
Forêts marécageuses de Guadeloupe	EN

CR En danger critique
EN En danger
VU Vulnérable
NT Quasi menacé
LC Préoccupation mineure
DD Données insuffisantes

Pressions anthropiques

Malgré leur importance écologique, ces milieux subissent de fortes pressions anthropiques. L'urbanisation du littoral, les pollutions diffuses, les activités industrielles, ainsi que la prolifération d'espèces exotiques envahissantes en milieu peu salé contribuent à leur dégradation. À ces pressions s'ajoutent les effets du changement climatique, notamment l'élévation du niveau marin, l'intensification des événements climatiques extrêmes et l'érosion côtière, qui fragilisent davantage ces habitats.

Des situations contrastées selon les territoires et au sein des écosystèmes

En Martinique comme en Guadeloupe, les mangroves montrent une relative stabilité globale des surfaces, mais avec des dynamiques contrastées et des régressions locales. Leur structure hétérogène entraîne des vulnérabilités variables selon les secteurs et les types de formations, avec des capacités de régénération présentes mais inégales. Dans les petites îles comme Saint-Martin et Saint-Barthélemy, les écosystèmes évalués sont nettement plus fragiles : la forte fragmentation, la faible superficie et la limitation des espaces de repli réduisent fortement les capacités de régénération et accentuent la sensibilité aux pressions cumulées.

Un besoin de renforcer les connaissances

Le manque de profondeur temporelle des données a souvent conduit à classer certains critères des évaluations dans la catégorie « Données insuffisantes » (DD), notamment concernant les symptômes de dégradation liés à des perturbations du fonctionnement de l'écosystème (critères C et D). Ce constat révèle un manque de connaissances sur les dynamiques spécifiques de dégradation de ces écosystèmes, en particulier concernant les modifications des variables biotiques.

En résumé

Cette évaluation montre que tous les écosystèmes de mangroves et forêts marécageuses des Antilles sont menacés. Elle souligne ainsi **la nécessité de réduire rapidement les pressions sur ces écosystèmes, soutenir leur restauration, et pérenniser les programmes de suivi de la biodiversité des mangroves et forêts marécageuses** et des processus qu'elles soutiennent. En effet, ces programmes permettent, en tenant compte du contexte particulier de chaque île, de renforcer la robustesse des évaluations du risque d'effondrement, et d'approfondir les connaissances sur les réponses spécifiques des écosystèmes de mangroves et des forêts marécageuses aux changements environnementaux. Cela concerne en particulier les effets en cours et sur le long terme du changement climatique. **Ces connaissances permettront d'appuyer la prise de décision pour renforcer la conservation de ces écosystèmes.**

QUELQUES EXEMPLES

Mangroves de Martinique CR

Les mangroves de Martinique se situent principalement sur la façade sud de l'île, notamment dans la baie de Fort-de-France.

La superficie globale des mangroves est restée **relativement stable** depuis les années 1950. Cette stabilité masque toutefois des évolutions contrastées : certaines mangroves régressent sous l'effet de **l'urbanisation**, des **aménagements littoraux** et du **drainage des zones humides**, tandis que d'autres progressent localement en lien avec la déprise agricole dans les plaines côtières (élévation du niveau marin) et l'envasement des baies dû aux apports sédimentaires accompagnant l'érosion des bassins versants.

La principale menace identifiée pour les prochaines décennies est **l'accélération de l'élévation du niveau de la mer liée au changement climatique**. En Martinique, les possibilités de migration des mangroves vers l'intérieur des terres sont très limitées par le relief et l'occupation humaine du littoral. Cette situation pourrait entraîner une réduction progressive des surfaces de mangroves, notamment sur la façade atlantique, particulièrement vulnérable. **Les cyclones, l'érosion côtière, les pollutions chimiques des sédiments** ainsi que les **échouages massifs de sargasses** constituent également des pressions importantes sur cet écosystème.


© Mélanie Hertenan

Malgré une apparente stabilité des surfaces, cette évaluation met donc en évidence la forte vulnérabilité des mangroves martiniquaises face aux pressions liées aux activités humaines, et notamment le changement climatique.

La catégorie « En danger critique » (CR) est attribuée aux mangroves de Martinique d'après les critères de la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN.



© Darlionei Andreis (Conservatoire Botanique National des Îles de Guadeloupe / ARBIG)

Forêts marécageuses de Guadeloupe EN

Les forêts marécageuses de Guadeloupe se situent en amont des mangroves, principalement sur le pourtour de la baie du Grand Cul-de-sac Marin, et ailleurs le long de certains estuaires.

Depuis les années 1950, **la superficie des forêts marécageuses a diminué d'environ 14 %**. Certaines zones connaissent un recul particulièrement marqué, notamment à Belle-Plaine (commune du Gosier) ou dans le secteur de la zone d'activité commerciale de Jarry. Ces forêts sont plus vulnérables que les mangroves face à la hausse du niveau marin car leur tolérance à la salinité est faible, et leur déplacement vers l'amont est limité. Leur régression est en partie freinée grâce à la protection de certains secteurs, comme l'Arrière Grand Cul-de-Sac Marin.

Les principales pressions qui menacent ces écosystèmes sont **l'urbanisation**, **les modifications de l'hydrologie**, **la colonisation par certaines plantes comme le Typha**, ainsi que **l'accélération de la hausse du niveau marin**, ces forêts étant en effet particulièrement sensibles à l'intrusion d'eau salée. Les **cyclones** représentent également une menace supplémentaire importante.

Les forêts marécageuses de Guadeloupe sont fortement contraintes par le relief et les aménagements humains, qui limitent leur capacité à se déplacer vers l'intérieur des terres face à la montée des eaux. Cette faible capacité d'adaptation explique leur vulnérabilité élevée et les inquiétudes concernant leur évolution future.

La catégorie « En danger » (EN) est attribuée aux forêts marécageuses de Guadeloupe d'après les critères de la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN.

La Liste rouge des écosystèmes en France

Direction
MONCORPS Sébastien (UICN Comité français), PONCET Laurent (PatriNat), TOUROULT Laurent (PatriNat)

Coordination
GAUDILLAT Vincent (PatriNat), LAVISSIÈRE Florence (UICN Comité français)

Mise en œuvre
CHERRIER Olivia (UICN Comité français), DE LA RUBIA Louise (UICN Comité français)

Chapitre mangroves et forêts marécageuses des Antilles

Comité d'évaluation

Expert·e·s : BEUVE Janis (Conservatoire du littoral de la Guadeloupe), CHALIFOUR Julien (CSTPN Saint-Martin), FROMARD François (CNRS), GAYOT Marc (Conservatoire Botanique National des Îles de Guadeloupe), HERTEMAN Mélanie (CSRPN Martinique), IMBERT Daniel (Université des Antilles), JEAN Maïtena (Parc national de la Guadeloupe), LEBLOND Gilles (CRSPN Guadeloupe), TSILIBARIS Virginie (Comité français de l'UICN), VISCARDI Guillaume (Conservatoire Botanique National de Martinique).

Évaluatrice Liste rouge
CHERRIER Olivia (UICN Comité français)

Autres contributeurs·rices
AUSSEL Alexia (PatriNat), BOULET Justine (PatriNat), JIMENEZ Haizea (Comité français de l'UICN), TAUREAU Florent (consultant indépendant)

Élaboration du document
CHERRIER Olivia (UICN Comité français)

Citation du document
UICN Comité français, OFB & MNHN (2026). La Liste rouge des écosystèmes en France - Chapitre Mangroves et Forêts marécageuses des Antilles françaises : Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin et Saint Barthelémy. Paris, France. 6 pages.

Photos de couverture : De gauche à droite et de haut en bas : © Mélanie Herteman (1,3,4,5,6) et © UICN (2)

Réalisation graphique : Julia Bos - Écodyssée

ISBN : 978-2-493318-37-4

Dépôt légal : Novembre 2026.

Résultats disponibles sur

uicn.fr/lre-france

inpn.mnhn.fr

Travaux de références

Les descriptions de ces écosystèmes, leurs caractéristiques, les menaces auxquels ils sont exposés, ainsi que les connaissances et données disponibles pour leur évaluation sont basées sur le rapport préliminaire descriptif :

- Herteman M., 2025. Mangroves et forêts marécageuses des Antilles : une continuité écologique indispensable mais fragile. Étude préliminaire à la Liste rouge des écosystèmes des mangroves et forêts marécageuses des Antilles françaises. Rapport d'étude pour le Comité français de l'UICN. 108 pages.

La mise en œuvre de l'évaluation, les références bibliographiques et les données mobilisées sont détaillées dans le rapport technique qui accompagne cette publication :

- Cherrier, O., Beuve, J., Chalifour, J., Fromard, F., Gayot, M., Herteman, M., Imbert, D., Jean, M., Leblond, G., Tsilibaris, V., Viscardi, G., Gigot, G., Gaudillat, V., & Lavissière, F., 2026. La Liste rouge des écosystèmes en France - Les mangroves et forêts marécageuses des Antilles : Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthelémy, Rapport technique. Comité français de l'UICN, OFB & MNHN. Montreuil, France, 100 pages.

Pour aller plus loin...

Autres ressources Liste rouge des écosystèmes en lien avec les écosystèmes de mangroves :

Publications complémentaires

- Chapitre mangroves du Pacifique : Brochure | Rapport technique
- Rapport descriptif des mangroves du Pacifique
- Chapitre mangroves de Mayotte
- uicn.fr/renforcer-la-protection-des-mangroves-par-la-connaissance-la-cooperation-et-laction

Liens utiles et ressources en ligne

- Pôle-Relais Zones Humides Tropicales

Centre d'expertise et de données, l'unité **PatriNat** assure des missions d'appui aux politiques publiques et de gestion des connaissances sur la biodiversité et la géodiversité pour ses tutelles, l'Office français de la biodiversité (OFB), le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et l'Institut de recherche pour le développement (IRD). PatriNat développe des programmes d'inventaire et de suivi et organise le système d'information public sur la biodiversité, dont le portail de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN). Elle s'appuie sur les données et l'expertise pour produire des synthèses et des références, comme les Listes rouges en France.

- www.patrinat.fr

Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est le réseau des organismes et des experts de l'UICN en France. Regroupant au sein d'un partenariat original 2 ministères, 7 organismes publics, 8 collectivités et 61 organisations non-gouvernementales, il joue un rôle de plate-forme d'expertise, de concertation et d'action pour répondre aux enjeux de la biodiversité. Le Comité français de l'UICN rassemble un réseau de plus de 300 experts répartis en six commissions thématiques, dont la commission de gestion des écosystèmes. Au niveau mondial, l'UICN a développé la méthodologie de la Liste rouge des écosystèmes et des lignes directrices pour accompagner l'élaboration de Listes rouges nationales.

- www.uicn.fr

Avec le soutien de :